



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU GERS

Direction  
Départementale des  
Territoires

Secrétariat de la  
CDPENAF

Auch, le 27 janvier 2020

Monsieur le Maire

Mairie de Pavie – BP 70001

32550 PAVIE

[ddt-cdpenaf@gers.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@gers.gouv.fr)

Tél : 05 62 61 46 46 – Fax : 05 62 61 46 75

**Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Pavie et saisine CDPENAF**

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 16 janvier 2020 (référence A.D-20,04), vous avez transmis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Gers votre projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Pavie.

Je vous informe qu'après analyse il s'avère que la saisine pour avis de cette commission n'est pas nécessaire. De ce fait, je classe sans suite votre courrier correspondant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires  
Le chef du service territoire  
et patrimoines

  
Michel UHLMANN